



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° PC 019 190 23 I0002

date de dépôt : 17 juillet 2023

**demandeur : CENTRALES PV FRANCE SAS,
représentée par Monsieur Veyssière-Pomot
Thibault**

**pour l'installation d'une centrale photovoltaïque
au sol (14.55 MWc) et ses équipements annexes
(un poste de livraison, quatre postes de
transformation, une citerne de 60m3, pistes,
clôtures et portails).**

**adresse terrain : lieu-dit La Jarrige, à Saint-
Bonnet-Près-Bort (19200)**

Direction départementale des territoires de la Corrèze
Service instructeur ADS
BP 314
19011 TULLE Cedex
Affaire suivie par :
Nathalie BOISSERIE
05 55 21 81 20

**Monsieur le maire
Mairie
19200 Saint-Bonnet-Près-Bort**

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Votre avis et vos observations sont sollicitées dans le cadre de l'instruction du permis de construire visé ci-dessus, en application de l'article L.422-2 du code de l'urbanisme compte tenu qu'il relève de la compétence de l'État.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait, le 18 octobre 2023

La cheffe de l'unité urbanisme opérationnel,

Sophie Mermet

Aucune réponse reçue
> Avis réputé favorable
18/11/2023